



---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2 OCTOBRE 2012

---

**Présents :**

ACTA

AFES

Agri Avenir Val de Noye

Agroparistech

APCA

ARVALIS

EUROCHEM AGRO

GEMAS

GPN

INRA

INVIVO

Laboratoire GALYS

MEAC

MAG/DGER

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

TRAME

UNIFA

UNIFA

YARA France

Emmanuel de CHEZELLES

Christian MOUGIN

Jean-François STEINMANN

Thierry DORÉ

Sophie AGASSE

Christine LE SOUDER

Marc HERVÉ

François SERVAIN

Thierry GENTER

Pascal DENOROY

Bernard PONS

Bruno FELIX-FAURE

Jean-françois ZIHLMANN

Jean-Jacques GAILLETON

Stéphanie MARTHON-  
GASQUET

Rosine TRAVERS

Denis OLLIVIER

Philippe EVEILLARD

Laurence PLANQUETTE

Marc LAMBERT

**Pouvoir :**

Agro Transfert

Groupe LHOIST

ITB

Annie DUPARQUE

Olivier PELTIER

Rémy DUVAL

**Assistait à la réunion :**

COMIFER, déléguée générale

Tassadit MOUCER

**Prochaine réunion : 31 janvier 2013, 9h30 – 12h30**

**Le Diamant A – 92 800 Puteaux**

---

## **I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 5 avril 2012**

Le compte rendu est approuvé.

## **II. Activités du groupe RMT-COMIFER sur l'azote**

Cf diaporama

Dans le cadre de l'accompagnement des GREN par le groupe RMT-COMIFER, et grâce à l'appui de l'ingénieure recrutée spécifiquement sur cette tâche, un guide méthodologique, 18 fiches culture et des documents complémentaires sur les références des postes du bilan ont progressivement été mis en ligne sur le site du COMIFER (rubrique « bilan azote ») depuis mai dernier.

### ***Utilisation des OAD de calcul d'azote (outils d'aide à la décision) pour la prochaine campagne :***

Il est rappelé que début 2013, les outils de calcul de type logiciels autres que les grilles de valeurs par défaut définies par les GREN pour le calcul simplifié, seront utilisés sans être véritablement reconnues par les nouveaux arrêtés. Se pose alors la question des risques encourus dans de telles situations. Le groupe RMT-COMIFER a donc pris l'initiative d'une demande auprès des pouvoirs publics, demandant la reconnaissance de l'utilisation de ces outils dans l'attente d'une procédure fixant aux GREN la mission de valider les outils proposés dans leur région.

C. Le Souder rappelle les raisons de cette demande : les prescripteurs et éditeurs d'OAD, soucieux de ne pas courir de risque d'apporter un conseil hors du cadre réglementaire sont tentés d'intégrer les paramètres issus des GREN dans leurs outils. De même, les outils actuellement proposés risquent de ne pas être utilisés, faute de garantie de leur conformité vis-à-vis des nouveaux arrêtés.

Il est donc demandé aux pouvoirs publics une communication officielle précisant que les outils de calcul de dose pourraient être utilisables en 2012/2013 sans sanction.

Un courrier, sous les signatures conjointes du RMT et du COMIFER pour appuyer cette demande est proposé au conseil d'administration pour avis. Un des points soumis à la discussion porte sur les modalités de communication qui pourraient être suggérées aux pouvoirs publics pour reconnaître l'utilisation de ces outils début 2013.

R. Travers rappelle les remerciements des ministères pour le travail d'accompagnement des GREN. Elle note les difficultés de calendrier et notamment pour les OAD. Elle rappelle qu'il n'est pas dans l'intention des ministères d'imposer le paramétrage par défaut, au détriment d'un paramétrage plus fin. Elle précise qu'ils essaieront de faire passer par tous les canaux envisageables un message dans ce sens mais qu'il sera difficile de l'écrire.

Il est décidé tout de même d'adresser le courrier aux deux ministères, même si il est entendu que leur position vis-à-vis des outils, telle qu'ils l'ont exprimée, ne sera pas relayée dans l'immédiat par le groupe RMT-COMIFER. Le CA approuve la formulation du courrier dans la version proposée.

C. Le Souder réaffirme que l'intention n'est pas de reprendre les valeurs par défaut des GREN dans les OAD existants quand ils disposent d'un paramétrage plus fin, et qu'une réponse des ministères permettrait de rassurer les opérateurs du terrain.

R. Travers évoque l'intérêt d'un cadrage méthodologique et d'une cohérence nationale pour réaliser au mieux le travail d'évaluation des outils de calcul par les GREN. Pour autant elle précise qu'il est nécessaire que les GREN reçoivent les messages adéquats de la part des ministères, avant que le groupe RMT-COMIFER s'exprime sur l'évaluation des outils, (notamment en proposant la grille élaborée par le groupe pour cette évaluation).

#### ***Rubrique bilan azote du site du COMIFER :***

Cf diaporama

Concernant le travail sur les PRO, il serait souhaitable de faire un avenant à la convention passée avec le ministère de l'agriculture. Il faudra au préalable que les besoins de prolongation de la convention actuelle soient définis avec précision.

### **III. Projet de conférence RMT-COMIFER le 26 février 2013 au SIMA Villepinte avec le soutien de l'APCA**

Cf diaporama

Le titre proposé est « raisonnement de la fertilisation azotée par la méthode du bilan : une voie de progrès ». La salle de conférence de 180 places dans le salon est réservée pour la matinée de 10h à 11h30.

Un programme va se construire en octobre (un groupe de travail est déjà constitué) et une annonce est prévue sur le site du COMIFER dès le mois de novembre.

Le CA donne son accord pour l'engagement de dépenses à hauteur de 4000 euros liées à cette manifestation (location de salle, réalisation de vidéo agriculteurs).

L'inscription sera gratuite et ouverte sur le site du COMIFER fin 2012.

Il est précisé que lors de cette communication, les PRO seront évoqués au titre des postes du bilan qui seront présentés. Il faudra traiter la question des apports organiques et pas uniquement les apports sous forme minérale.

### **IV. Bilan à mi parcours de la mission d'appui technique sur le bilan azote**

Cf diaporama

Il est rappelé que la grille proposée par le groupe RMT-COMIFER comme support à l'évaluation de la conformité des OAD aux exigences réglementaires, sert « à mettre de l'huile dans les rouages » mais le collectif n'a pas vocation à certifier les OAD vis-à-vis de la réglementation. Ce n'est par ailleurs pas le rôle du COMIFER. Il appartiendra aux pouvoirs publics de définir la méthode qui leur conviendra pour cette évaluation.

L'actualisation de la brochure est prévue pour le mois de mars 2013 (un an après la précédente mise à jour).

Par ailleurs il est rappelé la demande du ministère d'actualiser les références liées aux exportations d'azote par les cultures. L'objectif est d'achever ce travail fin 2012, mais il est possible que toutes les références demandées ne soient pas disponibles à cette échéance.

#### **V. Communication 2012, fréquentation du site COMIFER, lettre électronique n°5 du COMIFER**

Cf diaporama

Décision du CA de retirer dans le projet de lettre la mention sur la grille d'évaluation des OAD de calcul de l'azote. Les ministères doivent au préalable s'exprimer sur la question.

Il est suggéré de reformuler le titre « efficacité des cultures piège à nitrate établie par l'INRA », qui devient « efficacité des cultures intermédiaires établie par l'INRA ».

La lettre électronique est diffusée trois fois par an à plus de 1000 contacts.

#### **VI. Rencontres COMIFER-GEMAS des 20 et 21 novembre 2013 au Futuroscope**

Cf diaporama

Le lieu retenu pour ces rencontres est le Palais des Congrès de Poitiers (en bordure du Futuroscope).

La presse sera de nouveau présente lors de cette manifestation (mêmes média que lors des rencontres de 2011).

#### **VII. Plan stratégique du COMIFER : réflexion du GT**

Cf diaporama

La disparition du CORPEN change l'environnement du COMIFER mais il est rappelé que le COMIFER n'attend pas les échéances réglementaires pour avancer sur le raisonnement de la fertilisation (en témoignent les travaux sur le raisonnement du chaulage, l'épandage et la fertilisation PK par exemple).

La question se pose de communiquer plus largement, et en ce qui concerne le guide méthodologique, la possibilité de faire un document plus concis (« 4 pages ») est évoquée, dans le but de toucher plus de monde.

Le constat est fait que le COMIFER est assez peu connu en dehors du milieu de la fertilisation, et les réunions sont encore très centrées sur Paris.

Il est suggéré que le COMIFER co-organise des événements avec d'autres associations (AFA, AFES...), mais à l'initiative de ses adhérents (Exemple de collaboration possible avec l'AFES : rencontre concernant « sol et gestion de la fertilité »).

Il faut probablement chercher à être mieux connu au-delà des frontières françaises (et au-delà de la Suisse et la Belgique). L'objectif serait notamment d'avoir une meilleure lisibilité de ce qui est produit par les agronomes au COMIFER auprès de la Commission Européenne.

Une réflexion est engagée sur la possibilité de proposer des formations, payantes ou non, sans toutefois être en situation de redondance avec d'autres organismes (Chambres d'Agriculture, Instituts techniques ...). L'idée d'un « Certi Ferti » pourrait faire écho au « Certi Phyto ». Il convient néanmoins de rappeler que le COMIFER est un lieu où s'établissent des consensus, mais n'a pas nécessairement vocation à faire des formations.

Il semble en revanche assez nécessaire de creuser la possibilité d'avoir plus de moyens humains au COMIFER avec des compétences agronomiques pour aider les groupes à travailler plus vite.

Le COMIFER doit, pour l'avenir, garder présent à l'esprit l'aspect fertilisation raisonnée, producteur de consensus technique et de références, et établir les conventions avec les administrations quand cela est nécessaire.

La problématique de l'efficacité énergétique est soulevée, avec la suggestion que le COMIFER puisse s'exprimer et donner des références sur le sujet (Exemple : quelle valeur mettre dans l'ACV d'un PRO qui est méthanisé ?)

Il est rappelé que « l'ADN » du COMIFER est de produire des consensus à partir de professionnels qui ont des activités différentes. Le COMIFER n'est peut-être pas le mieux placé pour traiter de sujets que l'on souhaiterait s'approprier (d'autres instances le font mieux que nous). Il convient de se recentrer sur la fertilisation (« La fertilisation et rien que la fertilisation ») sans vouloir aller jusqu'à la gestion globale des systèmes. Le COMIFER doit être garant des outils de gestion de la fertilisation et il faut notamment se concentrer sur la mise en ligne des références.

Denis Ollivier, Bernard Pons et Stéphanie Marthon-Gasquet se joignent au groupe de travail déjà constitué en avril pour préparer la réflexion stratégique avant le prochain CA du COMIFER.

## **VIII. Points divers**

Les ministères (MAAF et MEDDE) lancent une expertise scientifique collective sur les impacts des matières fertilisantes au sol (déchets, effluents) confiée à l'INRA, à IRSTEA et au CNRS. Les impacts considérés concernent le niveau agricole, l'environnement, les volets socio-économique et sanitaire.

**comifer**

Comité français d'étude et de développement de la  
fertilisation raisonnée

[www.comifer.asso.fr](http://www.comifer.asso.fr)



[www.rmt-fertilisationetenvironnement.org](http://www.rmt-fertilisationetenvironnement.org)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro Alimentaire et de la Forêt  
Direction Générale des Politiques Agricoles, Agro alimentaire et des Territoires  
3, rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie  
Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
La Grande Arche - Paroi Sud  
92055 La Défense Cedex

Paris, le 2 octobre 2012

Objet : Directive Nitrate et outils de calcul de la fertilisation azotée (logiciels)

Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

En ce début de campagne 2012-13, les organismes représentés au sein du COMIFER et du RMT Fertilisation & Environnement rapportent des difficultés liées à l'interprétation du cadre réglementaire qui se met en place depuis le 1er septembre 2012.

Les agriculteurs et les organismes fournissant un service de conseil pour le calcul de la fertilisation azotée aux agriculteurs sollicitent les éditeurs ou fournisseurs de logiciels pour faire modifier le paramétrage des outils de calcul de dose actuellement diffusés afin que ces derniers fassent explicitement référence aux tables proposées par les GREN et publiées cet été par arrêtés préfectoraux. Leur souhait est de garantir la parfaite conformité des outils vis-à-vis de ces derniers. D'une façon plus générale, face aux difficultés techniques de mise à jour rapide de certaines applications informatiques et à la probable bien que tardive mise en place d'une procédure de validation des outils d'aide à la décision dans leur état actuel de paramétrage, une inquiétude certaine commence à s'installer sur le terrain concernant les conditions de contrôle des exploitations agricoles en 2013.

Par ce courrier, nous nous permettons donc de vous demander s'il est possible qu'une communication soit réalisée pour permettre d'éclairer les règles communes à l'ensemble des régions sur lesquelles s'appuieront vos services pour assurer la mise en œuvre des textes lors de la prochaine campagne.

Nous sollicitons votre réponse sur les points suivants :

- 1) En l'attente de l'examen de la conformité de ces outils, l'usage des logiciels ayant déjà fait leurs preuves sur le terrain pourrait être reconnu comme une alternative à l'utilisation des valeurs par défaut publiées par les arrêtés régionaux, et ne serait donc pas sanctionnable.
- 2) La confirmation que les outils de calcul de dose qui seront à terme déclarés conformes aux arrêtés régionaux ne devront pas obligatoirement contenir dans leur paramétrage les valeurs par défaut définies par ces arrêtés. Comme nous l'avons compris lors des échanges récents tenus avec des représentants de vos directions, des paramétrages différents, nécessitant plus de données d'entrée (pour permettre une meilleure précision du calcul), mais néanmoins conformes aux publications du COMIFER, sont tout à fait justifiables.

Une réponse écrite de votre part, que nous pourrions relayer, serait de nature à rassurer les acteurs. Cela permettrait d'éviter que la situation actuelle ne perdure et nuise à la lisibilité du cadre qui se met en place, et que nous accompagnons.

Nous vous remercions de l'attention que vous pouvez accorder à cette demande, et vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, nos respectueuses salutations,

Philippe Eveillard  
UNIFA  
Président du Comifer

Jean-Pierre Darvogne  
Directeur Général ACTA  
Représentant du RMT  
Fertilisation et Environnement

Sylvie Recous  
Directrice de Recherche INRA  
Animatrice du RMT  
Fertilisation et Environnement

